

# Agenda 21

du Département de l'Hérault

47 actions  
pour le développement durable

L'HÉRAULT EN AVANT, AVEC VOUS



# ■ Agenda 21

## L'Hérault sur le chemin du développement durable

En 1987, Madame Bruntland, Première ministre de Norvège, publie pour le compte de l'ONU un rapport intitulé Notre avenir à tous. Ce rapport définit la politique nécessaire pour parvenir à un « développement durable », c'est à dire à « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

En 1992, le Sommet de la Terre de Rio consacre la mise en place d'un Agenda 21 qui énonce des actions concrètes de développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, l'Agenda 21 du Département de l'Hérault compte 47 actions, démontrant que le développement durable est entré au cœur de la politique de la collectivité. Economie, social et respect de l'environnement sont les trois piliers de cet engagement.

*Le Président du Conseil général de l'Hérault,  
Député*

## Sommaire

- 1/ Qualité de l'air, transports et énergie
- 2/ L'eau, une ressource rare
- 3/ Une agriculture plus durable
- 4/ Gestion et aménagement du territoire
- 5/ Jeunesse, éducation et citoyenneté
- 6/ Renforcer les solidarités
- 7/ La coopération décentralisée
- 8/ Un tourisme plus durable

# 1 Qualité de l'air, transports et énergie

A l'heure du réchauffement climatique, il faut lutter contre l'émission de gaz à effet de serre, que ce soit en encourageant le développement de transports plus propres ou en favorisant les constructions plus respectueuses de l'environnement.

## Schéma départemental de transport collectif

L'offre en mobilité doit être améliorée notamment en Cœur d'Hérault, en favorisant l'usage des transports collectifs et l'accès à la mobilité pour tous.

Après avoir fait l'inventaire des besoins en mobilité selon la demande de la population et les données socio-économiques, il convient d'analyser les moyens d'y répondre et de les mettre en œuvre selon le point de vue départemental.

Une démarche de large concertation va être conduite pour le Cœur d'Hérault. Cet axe de mobilité est pris en compte plus largement dans le cadre de l'opération multipolaire Cœur d'Hérault.

## Démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) pour les collèges

Aujourd'hui construire des équipements publics respectueux de l'environnement et économes en termes de coûts de maintenance est une nécessité. La mise en œuvre de cette obligation passe par la démarche HQE, qui prévoit 14 cibles (relation du bâtiment avec son environnement, faible impact environnemental, gestion de

l'énergie, de l'eau et des déchets, confort hygrothermique, visuel, acoustique, olfactif...) permettant de construire et de réhabiliter des bâtiments de meilleure qualité et notamment moins énergivores. La démarche HQE est qualitative et ne se réduit pas à la somme de solutions techniques. Elle nécessite l'implication de tous : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, utilisateurs... [www.assohqe.org](http://www.assohqe.org)

## Le PDE (Plan de Déplacement des Employés)

Il est impératif de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements des agents du Conseil général. Des modes de transport alternatifs doivent donc être développés.

Le Département doit, en effet, être exemplaire dans cette démarche en sensibilisant les agents aux modes de déplacements doux.

Concrètement, le Conseil général propose une flotte de vélos de service, des navettes pour les déplacements en groupe, un programme de co-voiturage pour les agents, des titres de transport en commun pour les déplacements professionnels.

## Elaboration du schéma cyclable départemental

Privilégier le vélo, que ce soit pour les loisirs ou pour les trajets domicile-travail est un objectif du Conseil général. Pour cela, il faut disposer d'un schéma cyclable réactualisé intégrant toutes les composantes de la politique cyclable du Département fondée sur trois principes :

- report modal des déplacements vers les 2 roues ;
- liaisons cyclables sécurisées en lien avec les collèges ;
- développement de la pratique deux roues dans le cadre de la politique touristique.

Les grands axes de développement du schéma sont notamment :

- un meilleur accès aux collèges ;
- la continuité entre agglomérations ;
- les liaisons ville-mer.

Des animations, pour tous les publics, seront mises en place en parallèle à la poursuite des aménagements cyclables.

## Exploitation d'une voie ferrée d'intérêt local pour le transport particulier de marchandises

L'objectif est d'inciter au report modal du transport de marchandises vers le ferroviaire pour limiter le transit routier en mettant en œuvre une action à valeur d'exemple.

Le Conseil général assure le service d'exploitation et d'entretien de plusieurs kilomètres de voie ferrée d'intérêt local (VFIL) raccordée au réseau ferré national, entre Cazouls-les-Béziers et Colombiers. Ce service est utilisé par des entreprises pour le transport et le stockage des certaines de leurs marchandises. Suite à une demande croissante pour ce service, une extension est en cours pour augmenter la capacité en allongeant la VFIL.

Le rail constitue en effet une alternative performante à l'utilisation de véhicules routiers, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Bilan carbone du Conseil général

Cette action vise à connaître puis à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre (GES) provoquées par l'ensemble des activités du Conseil général de l'Hérault. L'action comporte deux volets complémentaires :

- la connaissance des émissions de GES générées par les activités de la collectivité (avec un recensement de la nature et du volume des émissions)
- l'élaboration de moyens et méthodes de correction (développement de l'éolien, du biogaz, de la petite hydraulique, du bois énergie, du solaire etc.)

A travers la conduite de ce bilan carbone le Conseil général de l'Hérault veut être un acteur conscient des enjeux actuels, et souhaite piloter des programmes permettant d'enrayer le phénomène de changement climatique.

# 2 L'eau, une ressource rare

L'eau est une ressource menacée, le Département de l'Hérault est donc particulièrement attentif à sa gestion et à sa préservation. L'action citoyenne de réduction de la consommation en eau est indispensable, pour contribuer à une action globale de développement durable à l'échelle planétaire.

## Gestion globale de l'eau\*

Cette action (établir un diagnostic partagé dans chaque bassin-versant et proposer des solutions concertées) vise à déployer, valoriser et promouvoir la politique de l'eau sur le territoire départemental, en partenariat avec les acteurs déjà structurellement organisés au niveau des bassins hydrographiques\*\* et, en concertation avec les différents intervenants.

\* *La gestion de l'eau concerne plusieurs activités : l'assainissement, la production d'eau potable, l'irrigation et le drainage pour la production agricole, la production d'énergie, la protection des zones humides etc.*

\*\* *Le bassin hydrographique est le territoire où toutes les eaux s'écoulent vers le point le plus bas en suivant la pente naturelle et se rejoignent vers une rivière, un lac ou la mer. Pour plus d'information :*

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

## Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Hérault

Le but du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Hérault est de planifier la gestion de l'eau à l'horizon de 10-15 ans sur le bassin versant du fleuve Hérault.

Le Conseil général n'est en théorie qu'un partenaire du projet. En réalité, il est le moteur principal de la démarche depuis l'origine. Une étape importante a été franchie après la validation des orientations par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le comité de bassin de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse début 2006.

## Plan de Gestion du Salagou

Toutes les activités présentes autour du lac (tourisme, pêche, chasse, protection du patrimoine naturel, architectural et paysager) doivent se développer sans conflit.

L'accent a donc été mis sur la concertation dans le cadre de l'élaboration du plan. Le Conseil général a ainsi mis en œuvre, en collaboration avec les acteurs locaux, des orientations en matière de gestion et de développement, un programme d'actions et une grille de lecture des projets.

Le Syndicat Mixte, créé en 2007, apporte une nouvelle dynamique à la démarche. La limitation des conflits d'usage et le renforcement de la dynamique d'accueil sont désormais deux priorités de cette zone en matière de tourisme.

## Observatoire départemental du littoral

La création de l'observatoire du littoral (dont le but est de contribuer au développement harmonieux du littoral) a été souhaitée dans le cadre du projet Hérault Avenir. Elle offre des opportunités qui amplifient et accélèrent l'action départementale sur le plan technique et financier.

L'adhésion au programme OCR Beachmed-e (programme de recherche avec une collaboration espagnole, italienne et grecque centrée sur l'utilisation de nouvelles technologies pour réaliser un suivi précis et régulier du trait de côte, et sur l'élaboration de nouvelles méthodes de gestion du littoral) permet de prolonger les programmes départementaux, de les valoriser et de les partager à un niveau supra-national.

[www.beachmed.it](http://www.beachmed.it)

La totalité du territoire héraultais est désormais couverte par des études côtières de gestion intégrée, préconisées et soutenues par l'Union Européenne (politique GIZC : gestion intégrée des zones côtières).

## Maîtrise de l'utilisation de l'eau potable

Afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande en eau (priorité inscrite dans le Schéma départemental de référence pour l'Alimentation en Eau Potable et dans le Plan national de Gestion de la Rareté de l'Eau) il convient de lutter contre les gaspillages et de rationaliser les usages de l'eau dans la vie professionnelle et domestique.

Une étude a été réalisée dans la perspective d'un plan d'action en faveur de la maîtrise des consommations en eau potable. Elle a permis d'identifier un panel de mesures adaptées au contexte et à la stratégie d'intervention du Département. Ces mesures seront mises en œuvre lors d'une première campagne en 2007 sur des sites aux enjeux forts ou avec des partenaires fortement mobilisés. Une démarche économe interne au Conseil général a été lancée à titre d'exemplarité. En parallèle, le Conseil général aide en priorité les collectivités qui auront fait des efforts pour améliorer le rendement de leurs réseaux.

## Gestion des Risques d'inondation - stratégie départementale -

L'objectif de cette action est de réduire les dommages aux personnes et aux biens causés par des inondations tout en préservant au maximum les fonctionnalités du milieu naturel.

Pour cela il faut connaître le risque d'inondation, en faire partager la culture et proposer aux collectivités territoriales des stratégies efficaces de prévention.

Plusieurs phases sont nécessaires : formalisation de la stratégie départementale de gestion des risques d'inondation (en interne et en externe) ; réalisation de diagnostics ; élaboration et mise en œuvre des outils en vue de réduire les risques (ou d'éviter de les aggraver) et évaluation des actions au fur et à mesure.

# 3 Une agriculture plus durable

L'agriculture intensive de ces 50 dernières années a porté atteinte à l'environnement. Il convient d'interroger nos pratiques et de corriger les aspects les plus négatifs, dans le but de préserver les sols, la biodiversité et les nappes phréatiques des pollutions.

La stratégie du Département en matière agricole consiste, en accord avec les partenaires du secteur, à limiter les divers intrants chimiques. C'est ainsi que des actions ont été entreprises comme, par exemple, le bon réglage des pulvérisateurs des CUMA, le pilotage modélisé du traitement des vignes et une bonne gestion hydrique des vignobles.

## **Projet agro-environnemental sur le bassin versant de l'Étang de l'Or**

Il est indispensable de réduire la présence de polluants d'origine agricole dans le sol et les nappes phréatiques de l'étang de l'Or par un changement des pratiques agricoles.

Cela passe par la sensibilisation des agriculteurs aux questions de pollution des eaux par les pesticides et les nitrates. Un guide pour une fertilisation raisonnée a été élaboré tandis que des actions expérimentales sur des alternatives au désherbage sont menées.

Le territoire de l'étang de l'Or est un espace où l'agriculture et la protection de l'environnement doivent être conciliés. Le projet agri-environnemental, qui rassemble plusieurs acteurs institutionnels et professionnels de l'agriculture, a l'ambition d'aider les agriculteurs à réorienter leurs pratiques agricoles. Tous les acteurs travaillent en harmonie pour atteindre ce résultat.

## **Sensibilisation des territoires à l'agro-écologie**

Pour un changement des pratiques agricoles, il faut d'abord sensibiliser les élus des collectivités locales et leurs administrés puis transférer les bonnes pratiques agro-écologiques dans la gestion locale du foncier et de l'environnement.

Dans cette perspective il y aura réalisation de deux types d'outils pédagogiques : une plaquette de présentation des avantages de l'agro-écologie pour les territoires (préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie) et une plaquette de synthèse de l'étude réalisée en 2006 sur la durabilité de la viticulture biologique (avec la perspective de décliner l'outil de diagnostic à l'ensemble des démarches en agro-écologie).

La mise en place de bonnes pratiques agricoles est essentielle à la préservation des ressources en eau et des milieux naturels. Une agriculture de qualité est également un vecteur de santé publique. En s'engageant dans des actions qui visent à promouvoir ce type de démarche le Département de l'Hérault veut démontrer, même si bien sûr il laisse les professionnels libres de leurs choix, que des alternatives aux conditions de production actuelles sont possibles et économiquement viables.

# 4 Gestion et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un domaine où de nouveaux outils voient le jour, tels que les SCOT (schémas de cohérence territoriale) ou la GIZC (gestion intégrée des zones côtières). Ils permettent d'avoir une vision globale des problèmes territoriaux et intègrent notamment la nécessité de respecter les équilibres naturels.

## Réflexion sur les usages futurs des sols sur le Cœur d'Hérault

Le Département souhaite que le développement du Cœur d'Hérault soit harmonieux et équilibré. Il a lancé une réflexion qui définit des enjeux d'intérêt départemental : à court terme (définir les dimensions d'actions communales), à moyen terme (opérations pilotes : centres villes de Lodève et Pézenas) et à long terme (portage financier du foncier).

Le Département a décidé de mettre en œuvre une politique d'acquisitions foncières adaptées pour ne pas faire subir aux populations nouvelles ou déjà en place des coûts immobiliers trop élevés. Cela vaut en particulier pour la production de logement social, qui se situe actuellement en dessous de la moyenne nationale.

[www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)

## Étude de faisabilité d'une opération d'aménagement multipolaire sur le centre du cœur de l'Hérault

Il s'agit de créer un processus visant à favoriser un partenariat pour l'élaboration d'un schéma de référence fixant des objectifs partagés à l'horizon 2020. Pour cela le Département facilite la mise en œuvre, avec les communes candidates et sur des sites identifiés, des opérations retenues comme prioritaires.

Deux étapes se situent dans la continuité de la démarche Hérault Avenir :

- le schéma de référence en concertation avec les collectivités locales (achevé en juin 2005)
- le schéma de secteur et étude de faisabilité des opérations retenues (prioritaires) par les partenaires.

A terme cette opération démontrera l'efficacité d'une action publique concertée et solidaire pour l'aménagement durable du territoire.

## Association du Conseil général à l'élaboration des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale)

La loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 encourage la concertation locale et dans le cadre de celle-ci les conseils généraux sont appelés à faire connaître leur avis sur les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (territoires intercommunaux). Le Conseil général peut à cette occasion réaffirmer sa vision stratégique du développement durable sur ces territoires. Il veille également à la cohérence des SCOT entre eux.

## Qualification des ZAE (Zones d'Activités Economiques)

Le but de cette action est de favoriser une offre foncière de qualité pour l'accueil d'entreprises sur les territoires grâce à l'application de la Charte Qualité sur chaque ZAE et à la certification (ISO 14001) sur certains grands sites d'intérêt départemental.

Elle poursuit ainsi un double objectif de maintien de l'attractivité des zones d'activités et du respect des principes du développement durable, en incitant les Établissements Publics de Coopération Intercommunales à réfléchir, lors d'opération d'aménagement économique, au respect de l'environnement, à l'attractivité et à l'équilibre du territoire. Le recrutement d'un interlocuteur spécialiste des questions de déchets, de qualité paysagère et de l'organisation des modes de circulation sera encouragé pour chaque zone.

## Développement de la zone portuaire de Vendres

L'objectif de l'action est d'accompagner et d'exploiter le fort potentiel du site, en encadrant sur le plan technique :

- L'aménagement d'espaces professionnels liés à la conchyliculture et à la pêche
- La mise aux normes des équipements collectifs
- Les aménagements portuaires
- Le traitement des accès sur le site et les aménagements paysagers

A terme, le réaménagement du site dans son ensemble permettra l'augmentation de la capacité d'accueil à flot, la création d'infrastructures d'accueil touristiques, l'adaptation des conditions sanitaires à la législation en vigueur, l'amélioration de l'accès et du stationnement, la structuration d'activités de commerces et le développement de services en liaison avec la conchyliculture.

## Réseau départemental de télécommunication à haut débit

La fracture numérique entre le littoral et le haut pays, entre les zones d'habitat dense et celles d'habitat diffus, dans l'Hérault, est une réalité. Assurer une égalité de traitement entre les habitants du département en terme d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est donc devenu une priorité pour le Conseil général. La mise à disposition de l'infrastructure des opérateurs leur permettra d'amener une offre haut débit sur des territoires jusqu'alors non desservis ainsi qu'une baisse des tarifs par l'amélioration de la concurrence. La construction et l'exploitation de l'infrastructure a été confiée à un concessionnaire choisi d'après la procédure de délégation de service public. Le réseau départemental desservira au minimum 95% de la population départementale. Des tranches conditionnelles permettront de relier les départements voisins au fur et à mesure de la réalisation d'infrastructures similaires.

## Aider les communes et leurs groupements à mieux maîtriser leur urbanisme

Seule la constitution des réserves foncières nécessaires permet aux communes de conduire dans de bonnes conditions techniques leurs opérations d'aménagement. Le Conseil général de l'Hérault intervient donc à leurs côtés sur trois types de foncier : l'urbanisable, l'économique et portuaire et l'agricole. Sur ces 3 types d'intervention, celle sur le foncier urbanisable apparaît comme particulièrement stratégique compte tenu de la pression qui s'exerce dans ce secteur. Elle comprend en conséquence 4 volets :

- l'achat de foncier constructible pour répondre à des besoins à court terme
- les études de faisabilité pour préparer les opérations futures
- la constitution de réserves foncières pour maîtriser ces opérations
- la prise en charge du surcoût foncier pour les opérateurs de logements sociaux.

Dans ses relations avec communes et leurs groupements, le Conseil général favorise des actions respectant des critères de densité de l'habitat, de renforcement du maillage du territoire en logements sociaux et de qualité environnementale.

## Conception d'un « éco-quartier » dense, mixte et accessible sur la ZAC de Fabrègues

Le but est de créer, dans cette zone péri-urbaine, un éco-quartier composé de 25% de logements aidés, 25% de logements intermédiaires et 50% de logements libres.

Il s'agira de construire un quartier d'habitation de 150 logements (sur un terrain de 4 ha), au sein d'une zone d'aménagement concertée comprenant des équipements publics (collège) et des activités artisanales, le long d'une voie ferrée désaffectée qui accueillera une extension future de la ligne 2 du tramway de l'agglomération de Montpellier.

Ce programme a pour ambition de répondre aux enjeux de politique publique pour le logement, inscrits dans la loi « SRU » : maîtrise de l'étalement urbain, mixité sociale et urbaine, qualité environnementale et efficacité énergétique.

## Mise en place d'un dispositif d'expertise paysagère

Les compétences internes au Conseil général peuvent être mobilisées, en termes de qualité paysagère, en faveur des maîtres d'ouvrages de la collectivité départementale. Par le biais de cette mobilisation le Conseil général souhaite que les différents aspects de la notion de paysage soient pris en compte dans un maximum de projets d'aménagement et de construction. Il a mis en place une équipe pluridisciplinaire qui sera à même de développer l'intégration de la problématique paysage dès l'APS (Avant Projet Sommaire).

## Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault (PDEDMA)

Depuis la loi d'août 2004, les Départements ont acquis une nouvelle compétence en matière de déchets. Celle-ci se caractérise notamment par l'élaboration d'un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés présenté en commission plénière composée de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et d'associations avec l'objectif de relever le défi de la gestion des déchets dans l'Hérault. Ce plan départemental lutte également contre le phénomène « nimby » (not in my back yard ou pas dans mon jardin) qui consiste en un refus systématique par la population riveraine de tout équipement de traitement des déchets. Dans cette logique le Département a créé un observatoire des déchets destiné à évaluer annuellement la mise en application du PDEDMA et a mis en place 3 groupes de travail chargés de faire des propositions à la commission départementale. Les thèmes les plus développés sont la valorisation des déchets, la récupération des déchets toxiques et la sensibilisation des Héraultais.

## **La GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) héraultaise**

La GIZC est un instrument privilégié de développement durable des éco-socio-systèmes complexes, liant les questions environnementales, économiques et sociales. Elle a pour objectif de réunir autour d'un même projet des acteurs aux intérêts divergents. Elle mise sur l'importance des échanges entre acteurs, sur l'interaction des thèmes humains et naturels, sur l'harmonisation entre aménagement et environnement pour déboucher sur des actions de territoire. L'adhésion aux programmes Beachmed et Beachmed-e constitue un important levier pour cette gestion globale (et transfrontalière) des zones côtières.

[www.territoires-littoraux.com](http://www.territoires-littoraux.com)

## **Protection et mise en valeur du littoral : l'exemple de l'aménagement durable du lido de Sète à Marseillan**

Le Département considère qu'il est essentiel d'améliorer l'efficacité des interventions publiques sur le littoral, espace sensible et convoité, par une meilleure connaissance de terrain. Il s'est tout naturellement engagé sur la question du lido de Sète à Marseillan. L'objectif est de réhabiliter ce site remarquable menacé par la pression des activités humaines en prenant les mesures nécessaires à sa conservation. Des interventions destinées à protéger et réhabiliter le trait de côte seront mises en place, et par extension la frange littorale sera également protégée. Les travaux projetés (nouvelle voirie et nouveaux parkings, piste cyclable...) ont reçu l'assentiment de tous les acteurs concernés. La préservation de la biodiversité constitue également un enjeu essentiel de cette démarche.

# 5 Jeunesse, éducation et citoyenneté

Aider les jeunes à devenir les citoyens de demain, c'est leur permettre de bénéficier des meilleures conditions possibles pour acquérir les connaissances qui leur permettront de comprendre le monde et d'agir pour le préserver.

## **Collège fonctionnel à taille réduite à Saint-Gervais-sur-Mare**

L'objectif est d'offrir aux 100 élèves du collège de cette zone rurale, le même niveau de services et de fonctionnalités que ceux proposés aux collégiens d'établissements plus importants. Mais un des enjeux est aussi de mutualiser les espaces et les locaux au maximum. Le Collège de Saint-Gervais-sur-Mare s'insère ainsi dans une réelle démarche d'ouverture sur l'extérieur.

## **Cap Jeunes citoyen**

L'apprentissage précoce de responsabilités est une nécessité. C'est la raison pour laquelle le Département de l'Hérault a choisi d'encourager les démarches d'engagement des jeunes. Le programme Cap Jeunes citoyen (16-20 ans) est complémentaire de deux autres programmes.

Il s'agit d'accompagner les jeunes sur le chemin de l'autonomie et de la citoyenneté.

Le programme Cap Jeunes citoyen prend la forme d'un coup de pouce financier (une subvention d'un maximum de 300 €) pour la réalisation de projets individuels liés à un engagement citoyen (par exemple l'achat de matériel pour encadrer une activité ou développer un engagement associatif). L'accompagnement du jeune est assuré par une association relais.

## **Prévention enfance jeunesse**

Cette action vise à agir à l'encontre des différents processus de marginalisation des jeunes, par l'accès et la reconnaissance des jeunes dans les équipements de quartier, et la diminution des mesures de prévention judiciaire et de protection... Ce travail est réalisé grâce à l'interventions d'éducateurs de rue auprès des jeunes en rupture, voire marginalisés dans leur milieu.

## **Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable**

- des agents du Conseil général : volonté d'impulser une dynamique interne, de développer une culture quel que soit l'emploi, le niveau des responsabilités et le champ d'intervention de chacun. Le but des actions de sensibilisation internes a été de développer des connaissances et des compétences individuellement et collectivement et de contribuer en interne à accompagner des actions et des démarches « développement durable ».
- du grand public : aider au développement de la pédagogie sur les enjeux de l'environnement et du Développement Durable (organisation dans le cadre d'une structure originale, la Maison Départementale de l'Environnement, d'expositions, conférences, animations, soutien aux projets associatifs.)

### Développement des capacités d'initiative des jeunes

Le Conseil général veut favoriser, à travers des programmes ciblant différentes tranches d'âge, la prise de responsabilité et la créativité des jeunes afin de faciliter les transitions vers l'autonomie. Pour cela il a développé, à la suite de l'action cap jeune citoyen, d'autres dispositifs ciblant des tranches d'âge nouvelles et donnant lieux à d'autres modes d'intervention dont le dénominateur commun reste cependant la prise d'initiative et l'exercice de responsabilités.

### Aide à la mise en place d'Agenda 21 locaux

Le Département souhaite encourager les communes à mettre en place un Agenda 21 local. Ceci implique d'apporter une aide technique et méthodologique aux élus et agents afin de les aider dans la phase de diagnostic puis de mise en place et d'évaluation.

Elaborer un Agenda 21 local correspond à la prise en compte des principes du développement durable, initiés à Rio en 1992.

### Actions Départementales de Développement Socio-Sportif

Les objectifs de ces actions conduites par Hérault sport, organisme associé du Département, sont multiples :

- Lutter contre les exclusions en permettant un accès durable à la pratique sportive pour les jeunes des Zones urbaines Sensibles (ZUS) qui se sentent souvent éloignés des structures sportives traditionnelles.
- Prévenir les conduites déviantes et faciliter les parcours d'insertion sociale des jeunes concernés.

Pour les atteindre, 35 éducateurs socio-sportifs accompagnent près de 2000 jeunes sur 10 quartiers prioritaires du département en utilisant plus de 40 disciplines sportives.

Des réponses expérimentales sont également proposées dans le cadre de ces actions par la structure qui les porte, Hérault Sport : montage de projets avec les ados, initiation à l'environnement et projet de prévention santé, actions petite enfance, etc.

[www.herault.fr/jeunesse](http://www.herault.fr/jeunesse)

# 6 Renforcer les solidarités

Le maintien du lien social emprunte plusieurs voies et recouvre plusieurs actions publiques.

Dans tous les cas, il s'agit de ne laisser personne au bord du chemin, de permettre à chacun de conserver son autonomie, sa capacité de réfléchir et d'agir.

## Aide aux personnes dépendantes à domicile

Le Conseil général dans un souci de professionnalisation des intervenants aide les associations prestataires à organiser et structurer leur réponse en terme de services alliant proximité et qualité.

Pour cela il a favorisé :

- la mise en place d'un programme de formation
- l'élaboration d'une charte qualité
- la mises en œuvre d'actions innovantes

L'allocation d'aide personnalisée versée par le Conseil général peut devenir ainsi un levier pour la structuration des associations de services et pour la qualification des personnels.

## Maintien dans le logement des personnes en difficulté

Le Conseil général a mis en place une action d'amélioration du confort et des conditions de vie (logement chauffé et ventilé tout en favorisant les économies d'énergie et d'eau) de certains ménages à revenus modestes. Ainsi ont été mises en place des visites-conseil (diagnostic logement) des missions d'assistances pour les propriétaires et la prise en charge de travaux et d'équipements autonomes.

Ce dispositif s'insère par ailleurs dans la problématique globale d'économies d'énergie. Il est complémentaire des actions plus larges que le

Conseil général entend favoriser en partenariat notamment avec « Hérault Énergie » pour que l'ensemble de la population prenne conscience des coûts environnementaux mais aussi financiers d'une surconsommation.

## Structuration du dispositif départemental de transport des personnes handicapées adultes

Il est indispensable d'accroître l'autonomie des personnes handicapées vivant à leur domicile et de faciliter leurs conditions de vie. Dans ce contexte d'amélioration du dispositif de maintien à domicile des personnes handicapées l'aide au développement d'offres alternatives à l'hébergement a été favorisée :

- aide aux personnes pour financer leur transport par les services spécialisés,
- organisation d'actions ciblées sur des publics et des besoins particuliers,
- organisation de la desserte des zones non couvertes.

Cette action est incluse dans le schéma d'organisation médico-sociale en direction des personnes handicapées pour la période 2005-2009.

## Plan départemental de lecture publique

Ce plan vise à assurer l'égalité d'accès à l'information et à la documentation sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant l'élargissement du public (en nombre et en diversification de l'origine socio-culturelle).

La politique lecture publique du Conseil général déclinée notamment au travers de ce plan pluriannuel, s'inscrit dans le cadre plus large de l'accès aux équipements et services culturels : chaque habitant, quelle que soit sa condition familiale ou sociale, doit pouvoir accéder au patrimoine constitué par la collectivité et aux différentes formes d'expression dont celle-ci favorise la diffusion.

Le Conseil général appuie donc la création de médiathèques intercommunales et favorise les partenariats avec les réseaux de médiathèques d'agglomération.

Cette action est complémentaire des politiques menées dans le domaine de la conservation du patrimoine et de la création artistique.

## Chantier d'insertion patrimoine

L'objectif de cette action est d'utiliser la technique des chantiers d'insertion, en partenariat avec l'association « passe muraille », pour faire découvrir la diversité et la richesse du patrimoine départemental à des populations fragilisées, qui, de ce fait, s'en trouvent éloignées.

Elle permet la découverte puis la restauration du patrimoine sous toutes ses formes et tend à démontrer que le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire.

## Rencontres méditerranéennes

L'objectif de cette action est de valoriser la diversité culturelle de l'Hérault en facilitant la rencontre entre les habitants de diverses origines (culturelles et sociales) et en amenant de nouveaux publics vers la culture.

Deux types d'actions sont proposées par le Conseil général :

- un travail de terrain tout au long de l'année création d'espaces d'expression et de débat (conférences, colloques) et d'espaces de rencontre et de partage (gastronomie, cafés littéraires, soirées contes)
- un temps fort au mois d'avril avec la création d'un espace de valorisation culturelle (musique, cinéma, théâtre, littérature, résidences d'artistes).

## Solidarité culturelle territoriale

Le Département favorise la structuration des politiques culturelles en encourageant les initiatives des territoires grâce à la contractualisation d'engagements visant à renforcer les réseaux.

Deux modes d'actions ont été choisis pour rééquilibrer et harmoniser l'offre culturelle territoriale :

- via les agences culturelles : expertiser les projets, conceptualiser les projets culturels locaux à partir de diagnostics partagés : mise en œuvre de conventions culturelles du territoire
- plus globalement notons qu'assurer de meilleures conditions de création et de diffusion des œuvres artistiques est un des objectifs retenus par la convention de Barcelone (2004).

## Solidarité avec les publics empêchés et fragilisés

Cette action vise à favoriser l'accès à la culture des publics empêchés et fragilisés. Elle prend la forme d'actions de médiation culturelle appropriées :

- réflexion sur l'empêchement de certains publics
- expérimentation d'outils et de programmes adaptés aux divers publics (jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées...).

L'exclusion sociale se double la plupart du temps d'une exclusion culturelle dont les causes ne sont pas seulement économiques. Lors de la convention de Barcelone, ce constat a fait l'objet de nombreuses réflexions d'où est ressortie la nécessité de favoriser les dispositifs de médiation culturelle.

### « Culture en Arc-en-ciel »

Répondre à la demande du « public particulier » des personnes âgées, notamment celles qui vivent en institution afin de :

- de lutter contre l'isolement et l'accélération du vieillissement,
- de favoriser le maintien des capacités cognitives et motrices
- de valoriser la place de la personne âgée dans la société.

L'action dite « Culture en arc en ciel » est mise en œuvre par différents services du Conseil général. Plusieurs types de mesures sont engagées :

- diagnostic partagé sur l'existant et les attentes des établissements publics d'hébergement pour personnes dépendantes (EPHAD)
- actions menées sur la mémoire et les simulations sensorielles
- actions axées sur la mémoire et la transmission inter-génération.

## Egalité des chances

L'objectif de cette action est de contribuer à lutter contre l'ensemble des discriminations, quelles qu'en soient les formes ou les victimes, afin de favoriser une intégration de tous dans la société. Elle s'inscrit dans la logique du programme européen « Equal » et vise à sensibiliser les différents acteurs intervenants dans le champ de l'insertion professionnelle aux questions de discrimination sans dramatisation excessive des phénomènes mais avec la ferme volonté de faire appliquer la législation. Elle est menée en lien avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

[www.halde.fr](http://www.halde.fr)

# 7 La coopération décentralisée

Le volet social du développement durable passe aussi par des solidarités internationales. Le Département de l'Hérault a notamment mis en œuvre deux actions de coopération avec les pays du Maghreb. La coopération décentralisée ne s'y limite pas à un appui humanitaire mais se veut « une école de la citoyenneté et du développement durable », mise en œuvre avec des ONG.

## **Coopération décentralisée avec le Maroc**

Cette action contribue à la lutte contre l'exode rural dans la région du Souss-Massa-Drâa, au Maroc. Les enjeux en sont cruciaux : lutte contre la désertification et préservation de la biodiversité, notamment. Dans cette perspective le Département de l'Hérault appuie des initiatives de développement rural durable : préservation des plantes à haute valeur ajoutée (arganier, dattes, henné, safran...), sensibilisation au maintien de la biodiversité ; appui au système coopératif, structuration des filières de plantes à haute valeur ajoutée, labellisation des produits de ces plantes de la région de Souss-Massa-Drâa, développement de l'écotourisme, appui aux personnes handicapées, préservation de la culture berbère, développement culturel.

## **Améliorer, dans le cadre de la coopération décentralisée, les conditions de vie des populations tunisiennes**

Il s'agit, à travers cette action d'apporter aux populations rurales des zones défavorisées du Gouvernorat de Médenine un revenu leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie par un revenu complémentaire auto-généré comme celui résultant de la création d'unités d'hébergement et de restauration chez l'habitant de type « chambres d'hôtes ».

Le projet vise plus globalement à favoriser la conception de ces hébergements, leur gestion, leur promotion et leur commercialisation.

# 8 Un tourisme plus durable

Le département de l'Hérault bénéficie d'un tourisme de masse et le fait que celui-ci puisse être davantage respectueux de l'environnement peut constituer un renouveau intéressant de cette activité économique essentielle.

Rappelons que les principes du « tourisme durable » tels que définis par l'UNESCO sont variés :

- développement des cultures locales,
- partage équitable des revenus du tourisme,
- préservation des ressources,
- formation des personnels,
- information des touristes sur l'impact de leurs pratiques,
- préservation des sites afin de maintenir la biodiversité.

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La gestion du PDIPR par le Conseil général poursuit trois buts qui s'inscrivent parfaitement dans une logique de développement durable : la préservation de l'environnement, la santé publique et les retombées économiques.

L'action regroupe un certain nombre d'axes d'intervention :

- préservation des sentiers et chemins ruraux pour garantir la sécurité et l'ouverture des itinéraires, limiter les conflits d'usage en canalisant le public afin de prévenir la sur-fréquentation ; faciliter la lisibilité de l'offre de randonnée par l'utilisateur par une signalétique adéquate
- augmenter l'offre de circuits en boucles (PR, promenades familiales, VTT) pour contribuer au développement local et touristique, confronter les associations et les professionnels de la randonnée (guides, centres équestres, loueurs de VTT...)
- offrir au public des loisirs gratuits pour faciliter la découverte des sites naturels et itinéraires, renforcer le lien social, notamment par des animations pour les enfants des milieux urbains (SEGPA)

## Opération Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert

L'objectif de cette opération est la valorisation du site de Saint-Guilhem-le-Désert en révisant les conditions d'accès actuelles, et en repensant l'organisation des espaces d'accueil du public et leur économie.

Le Conseil général à travers l'opération « Grand site de Saint-Guilhem » souhaite préserver à la fois l'intégrité et l'attractivité de ce lieu emblématique de notre région sur le plan patrimonial. Pour cela il contribuera à la mise en place de meilleures conditions d'accès notamment sur le plan routier, à une meilleure répartition des espaces d'accueil dans et autour de la zone et à une meilleure mise en valeur des lieux suivant un plan en plusieurs phases mené en collaboration avec les partenaires naturels que sont la Communauté de Communes, l'État (à travers la DRAC), l'Europe et la Région. Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale. Ils sont également un atout touristique qu'il convient de ne pas gaspiller par une exploitation irraisonnée dont la fréquentation anarchique n'est que l'une des conséquences.

### Sensibiliser les acteurs au tourisme durable

Cette action vise à informer et à sensibiliser les acteurs du tourisme (professionnels, collectivités, population...) sur les principes, les enjeux et les outils du tourisme durable afin qu'ils le prennent en compte dans les projets et les investissements à venir.

Chaque année, l'organisation d'un « forum du tourisme durable » ouvert aux acteurs et décideurs du tourisme (privés et publics), avec des tables rondes thématiques, des présentations d'expériences, de produits touristiques, de matériels et d'ingénierie « durables » et accessibles permettent de communiquer et sensibiliser les Héraultais au tourisme durable et à l'intégration du tourisme dans la vie quotidienne. Le Conseil général a également inclut dans ses aides à l'investissement touristique des critères environnementaux, énergétiques...

### Application de la charte paysagère des campings

L'objectif de l'action est d'améliorer la qualité paysagère des campings avec un double souci de maintien de l'attractivité des équipements et de préservation de l'environnement dans lequel ils s'insèrent.

Une étude a été lancée afin d'élaborer un document opérationnel adapté au contexte départemental. Ce document traitera notamment du dit contexte, fera le point sur la réglementation, identifiera des sites pilotes et proposera pour ceux-ci des principes paysagers et architecturaux. Une fois validé par la collectivité le document sera mis à disposition des responsables de collectivités locales, des propriétaires et gestionnaires de campings.